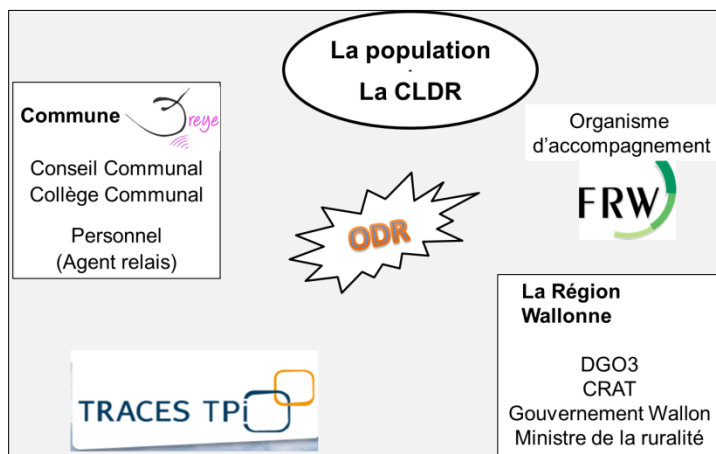


Page Acteurs de l'ODR/A21L

Les 5 principaux acteurs d'une ODR/A21L sont :



1. La population

Acteur essentiel de l'ODR/A21L, vous êtes le moteur de celle-ci !

Vous aurez l'occasion de contribuer à la réflexion, de formuler des avis, des propositions et de participer aux débats.

On ne peut toutefois pas travailler en permanence avec une assemblée importante et changeante dans le temps. C'est pourquoi une commission représentative de la population est créée. Il s'agit de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR).

2. La Commune d'Oreye

Initialement, c'est le Conseil communal qui décide de lancer une ODR/A21L. Ensuite, avec l'aide de son administration, il veille à son bon déroulement et en valide les principales étapes. Au final, c'est le Conseil Communal qui opère les choix, à la lumière des propositions de la CLDR.

Pour Oreye, les personnes de contact sont les suivantes :

→ Pour l'administration communale : Bénédicte MONFORT (Agent-relais de l'ODR) : 019/677043 ou benedicte.monfort@oreye.be

→ Echevins en charge de l'ODR : Sigrid DELVAUX et Joseph MANISCALCO

3. L'auteur de PCDR

L'auteur de PCDR est désigné dès le début de l'opération. Il a pour mission d'écrire le PCDR/A21L et d'apporter son expertise. Il entame son travail par la réalisation du diagnostic socio-économique, enchaîne ensuite sur la stratégie et rédige enfin les différentes fiches de projets de l'ODR/A21L.

Pour Oreye, le bureau d'études TRACES-TPI (Laurence DOCQUIR) a été choisi.

4. La Fondation Rurale de Wallonie (FRW)

Il s'agit d'une fondation privée d'utilité publique qui a été désignée par la Ministre de la Ruralité pour accompagner Oreye.

Les principales missions des agents de développement de la FRW sont l'animation et le secrétariat des réunions. Ils veillent surtout à ce que la participation de la population soit optimale et respectée et conseillent la commune en la matière.

C'est l'équipe Hesbaye liégeoise de la FRW qui accompagne Oreye et plus particulièrement Bernard JANS et Marc VAN DEN BROECK (Agents de développement) : 019/58.93.24 - b.jans@frw.be et m.vandenbroeck@frw.be

5. La Région Wallonne

Last but not least, le développement rural est une politique de la Région Wallonne de soutien aux communes rurales via notamment des subsides pour certains projets.

Pour plus d'information sur la politique de développement rural de la Région :
http://agriculture.wallonie.be/apps/spip_wolwin/article.php3?id_article=26

Au sein de la région Wallonne, le Service public de Wallonie – DGARNE Direction du Développement Rural est chargé de veiller à la conformité des ODR suivant le décret du 6 juin 1991. L'agent traitant responsable pour Oreye est Marie LEGRAIN (Direction extérieure de Huy).